



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec, tenue **le lundi 4 mai 2020** à 19 h 00, dans la salle Joseph-Pelletier de l'édifice municipal, au 150 rue Saint-Joseph.

Sont présents : MM André Chouinard, maire
Jean-Marc Michaud, conseiller 2
Sébastien Santerre, conseiller 4
Daniel Caron, conseiller 6

Les postes de conseillers 1, 3 et 5 sont vacants.

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire André Chouinard.

Michel Barrière, directeur général et secrétaire-trésorier, est aussi présent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 00 par le maire.

RÉSOLUTION N° 2020-05-080

Sont présents à cette rencontre :

En personne, Daniel Caron, Sébastien Santerre et André Chouinard et par téléphone, Jean-Marc Michaud.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 6 mai 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par conférence téléphonique.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Caron que la présente séance du conseil sera tenue à huis clos, que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par conférence téléphonique et que l'ordre du jour proposé soit adopté. Il est de plus résolu de laisser ouvert le point « Autres sujets ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS POUR L'EXERCICE 2019

Conformément à l'article 176.1 du Code municipal le secrétaire-trésorier dépose le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier terminé au 31 décembre 2019.

Le maire fait part des faits saillants du rapport financier 2019 et du rapport du vérificateur externe.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2019

• ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Revenus de fonctionnement :	3 199 691
Charges (incluant amortissement) :	2 469 488
Excédent (Déficit) de l'exercice :	730 203
<hr/>	
Moins revenus d'investissement :	(579 431)
Excédent (Déficit) avant conciliation à des fins fiscales :	150 772
<hr/>	

• CONCILIATIONS À DES FINS FISCALES

Amortissement :	455 377
(Gain) perte sur cession :	87 004
Remboursement de la dette à long terme :	(198 907)
Montant transféré à l'état d'investissement :	(158 753)
Excédent de fonctionnement affecté :	9 298
Réserves financières et fonds réservés :	(27 574)
Total de la conciliation à des fins fiscales :	166 445
Excédent de fonctionnement à des fins fiscales :	317 217
<hr/>	

Le taux global de taxation réel de 2018 s'est établi à : **1,5440 \$ / 100 \$** établi tel que suit : **Taxes/Éval * 100**

- Revenus de taxes admissibles (Taxes) :	1 054 821
- Évaluation des immeubles imposables (Éval) :	68 317 800 (moyenne de l'année)

SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2019 (ÉLÉMENTS PRINCIPAUX – MUNICIPALITÉ SEULEMENT)

• ACTIFS FINANCIERS

Encaisse :	598 455
Comptes à recevoir :	964 729
Total des actifs financiers :	1 563 184
<hr/>	

• PASSIFS

Dette à long terme :	569 440
Autres :	377 262
Total du passif :	946 702
<hr/>	

ACTIFS FINANCIERS NETS :	616 482	(actifs financiers – passifs)
ACTIFS NON FINANCIERS :	8 946 839	(immobilisations amorties)
EXCÉDENT ACCUMULÉ :	9 563 321	(actifs totaux nets)
<hr/>		

VENTILATION DE L'EXCÉDENT

Excédent de fonctionnement non-affecté :	491 632
Excédent de fonctionnement affecté :	127 723
Réserves financières :	370 248
Financement des investissements en cours :	64 042
Immobilisation nette :	8 509 676
Excédent accumulé :	9 563 321
<hr/>	

RÉSOLUTION N° 2020-05-081

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2020

Sur la proposition de Sébastien Santerre, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2020-05-082

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 AVRIL 2020

Sur la proposition de Daniel Caron, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 avril 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2020-05-083

APPROBATION DES COMPTES

Sur la proposition de Sébastien Santerre, il est résolu que les comptes totalisant 143 756.66 \$ dont le détail apparaît à l'annexe 05-2020 soient approuvés. Le certificat de disponibilité de crédits est classé sous la cote 204-101.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

CORRESPONDANCE

Monsieur le maire fait lecture d'un résumé de la correspondance.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 379

Monsieur Daniel Caron, conseiller, par la présente :

- Donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 379 qui amendera le règlement sur la gestion contractuelle numéro 361 déjà en vigueur pour l'ajout d'un nouveau type de contrat, les véhicules et équipements, pouvant être accordé de gré à gré;
- Dépose le projet du règlement numéro 379 de la Municipalité de Saint-Michel-du-Squatec.

Le projet de règlement peut être consulté pendant les heures d'ouverture du bureau municipal.

RÉSOLUTION N° 2020-05-084

EMBAUCHE DU PERSONNEL SAISONNIER POUR L'ÉTÉ 2020

Il est proposé par Daniel Caron que la municipalité embauche le personnel saisonnier suivant pour les besoins de l'été 2020 selon les conditions en vigueur de l'échelle salariale des postes:

- Rosalie Dumont, sauveteur
- Lesly Dubé, sauveteur
- Laura Bourgoïn Patoine, coordonnatrice terrain de jeux

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2020-05-085

ADOPTION DU TABLEAU DE BORD – SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES – PROTECTION INCENDIE

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal de Saint-Michel-du-Squatec ont pris connaissance du rapport annuel 2019 en sécurité incendie appelé Tableau de bord de gestion, conformément au schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Témiscouata.

Sur la proposition de Sébastien Santerre, il est résolu que le tableau de bord de gestion du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de Saint-Michel-du-Squatec soit adopté en tant que rapport annuel pour l'an 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2020-05-086

ATTESTATION DE L'UTILISATION DE L'AIDE REÇUE DU PROGRAMME PAERRL

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 132 753 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2019;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces rues, dont la responsabilité incombe à la municipalité ;

Pour ces motifs, sur une proposition de Sébastien Santerre, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces rues, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL).

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2020-05-087

DÉLÉGATION DU POUVOIR DE CONTRACTER EN VUE DE L'ÉMISSION DE CARTES DE CRÉDIT DESJARDINS

Sur la proposition de Daniel Caron, il est résolu :

1. Que la personne morale délègue aux personnes identifiées ci-après le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes de crédit Desjardins (« les Cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération ») ;
2. Que la personne morale soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables ainsi que des intérêts et des frais applicables ;
3. Que la personne morale s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités ;
4. Que les personnes identifiées ci-après soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elles aient tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes ;
5. Que les personnes identifiées ci-après puissent désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux Cartes, le cas échéant ;

Nom des déléguées (personnes autorisées à gérer le compte) :

André Chouinard	Maire	1943-12-11
Michel Barrière	Directeur général	1955-04-02
Nadia Sheink	Directrice générale adjointe	xxxx-xx-xx

6. Que la Fédération puisse considérer que cette résolution est en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.
7. Que la limite de crédit soit fixée à 5 000 \$ pour chaque carte qui sera autorisé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2020-05-088

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA MISE À JOUR DU PLAN D'INTERVENTION

ATTENDU QUE la municipalité doit déposer une nouvelle programmation pour le programme de subvention TECQ 2019-2024;

ATTENDU QUE cette programmation repose en grande partie sur le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées réalisés en 2016-2017;

ATTENDU QUE le plan d'intervention doit être mis à jour pour tenir compte des priorités municipales et des problématiques de certains tronçons du réseau qui ne sont pas présentement documentées par le plan;

ATTENDU QUE la firme Stantec Experts-conseil œuvre sur nos projets depuis 2017 et que son équipe d'ingénieurs basée à Rimouski connaît bien nos infrastructures;

Sur la proposition de Sébastien Santerre, il est résolu d'accepter l'offre de Stantec Experts-conseil au montant de 8 000 \$ plus taxes pour réaliser la mise à jour du plan d'intervention et déposer la nouvelle version pour autorisation au MAMH. Ces travaux sont éligibles à la subvention TECQ 2019-2023 et seront remboursés à 100 %.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2020-05-089

RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES CAMION À NEIGE NEUF ET MANDAT DE NÉGOCIER

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres public pour l'acquisition d'un nouveau camion de déneigement pour son service des travaux publics;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une seule offre de service soumise par le Centre Routier 1994;

ATTENDU QUE le prix soumis est de 350 008.18 \$ avant taxes et que cette offre excède le budget disponible;

Sur la proposition de Daniel Caron, il est résolu de mandater le directeur général pour négocier avec le fournisseur afin d'obtenir un meilleur prix.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2020-05-090

OCTROI D'UN CONTRAT EN ARCHITECTURE ET STRUCTURE POUR LE PROJET DE MISE AUX NORMES DE L'EAU POTABLE

ATTENDU QUE la municipalité est engagée dans un projet de mise aux normes de l'eau potable et qu'un bâtiment de service abritant les installations de traitement de l'eau doit être construit;

ATTENDU QUE SNC Lavalin a produit les spécifications de traitement de l'eau potable mais que la réalisation des plans d'architecture et de structure du bâtiment n'est pas sous leur responsabilité;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé des prix à deux firmes de professionnels pour la réalisation des plans d'architecte et d'ingénierie de structure du bâtiment devant abriter les équipements de traitement de l'eau nécessaires à la mise aux normes de l'eau potable;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu de 2 offres de services;

ATTENDU QUE l'offre de Stantec Experts-conseil Itée est la moins chère;

Sur la proposition de Sébastien Santerre, il est résolu d'accepter l'offre de STANTEC au montant de 12 000 \$ plus taxes pour la réalisation des plans d'architecture et de structure du bâtiment. Les honoraires professionnels sont admissibles au programme de subvention TECQ 2019-2023 et seront remboursés à 100 %.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2020-05-091

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE GRAVIER 0 – ¾

CONSIDÉRANT la réception de deux propositions de prix pour la fourniture de gravier pour le rechargement des rangs;

CONSIDÉRANT les offres de prix reçues et la distance à parcourir pour transporter le gravier vers le Rang 1 et 2 Ouest dont on fera le rechargement cet été;

Sur la proposition de Daniel Caron, il est résolu d'octroyer à 9176-9828 Québec Inc, représenté par Jacky Bérubé, la fourniture, la pesée et le chargement du gravier 0-3/4 qui sera nécessaire pour réaliser le rechargement du Rang 1 et 2 Ouest. Le chargement sera effectué à partir des installations du fournisseur situé au 8 route 295 Nord. Le contrat est conditionnel à la conformité du matériel. Pour ce faire, deux échantillons de 0 ¾ seront prélevés par un représentant de la Municipalité et transmis à un laboratoire accrédité. Les deux échantillons devront être conformes à la norme NQ 2560-114 du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports afin de qualifier la soumission. Le prix proposé à la tonne est de 4.10 \$ avant taxes et redevances. Le montant total estimé du contrat est d'environ 53 139.75 \$ incluant taxes et redevances si la municipalité utilise les 10 000 tonnes estimées nécessaires pour le rechargement.

Les fonds proviendront du compte des Redevances Carrières et Sablières (revenus de l'année) et des Subventions reportées des années antérieures (Carrières et Sablières):

- 01-243-00-000 Redevances Carrières/Sablières
- 51-100-00-000 Subventions reportées antérieures

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2020-05-092

AUTORISATION DES TRAVAUX DE RECHARGEMENT DU RANG 1 ET 2 OUEST

CONSIDÉRANT QUE la chaussée, les ponceaux et les fossés du Rang 1 et 2 Ouest ont besoin d'entretien;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont nécessaires pour l'entretien d'une voie publique par laquelle transite ou est susceptible de transiter des substances assujetties au règlement 01-14 de la MRC de Témiscouata (Carrières et sablières);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut utiliser des revenus reportés de redevances (Carrières et sablières) et qu'elle a reçu en 2019 de nouvelles redevances.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité recevra une subvention du Programme d'aide à la voirie locale et que le Rang 1 et 2 Ouest fait partie des voies publiques sur lesquelles la municipalité entend réaliser des travaux;

Sur la proposition de Sébastien Santerre, il est résolu d'entreprendre des travaux de rechargement du Rang 1 et 2 Ouest à compter de mai 2020 et d'autoriser le contremaître des travaux publics à retenir les services des fournisseurs de matériel, d'équipement et de transport suivants :

- Gestion Guy Ladrie inc - Abattage et débroussaillage (no 2019-10-199)
- Magasin Coop Squatec – matériel pour réfection des ponceaux
- 9176-9828 Québec Inc – gravier, selon contrat octroyé (no 2020-05-091)
- Transporteur en vrac du Témiscouata – transport du matériel
- Transport Maurice Richard – creusage des fossés, pelle et opérateur

Le budget nécessaire est estimé à environ 111 900 \$ plus taxes ventilé tel que suit :

• Abattage et débroussaillage	4 000 \$
• Matériel pour réfection des ponceaux	7 000 \$
• Matériel – 10 000 tonnes de gravier	53 000\$
• Transport du gravier	40 000 \$
• Pelle et opérateur (forfait)	<u>7 900 \$</u>
Total	111 900 \$

Les fonds proviendront du compte des redevances Carrières et Sablières (revenus de l'année) et des subventions reportées des années antérieures (Carrières et Sablières):

- 01-243-00-000 Redevances Carrières/Sablières
- 51-100-00-000 Subventions reportées antérieures

RÉSOLUTION N° 2020-05-093

AUTORISATION DE LANCER LES DÉMARCHES D'ACQUISITION D'UNE CAMIONNETTE USAGÉE

CONSIDÉRANT QUE la camionnette Dodge 2011 a plus de 270 000 km et nécessite d'importantes réparations;

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics et l'embellissement partagent cette camionnette l'été;

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics recommande l'achat d'une camionnette usagée plutôt que la réparation du Dodge 2011;

Sur la proposition de Daniel Caron, il est résolu de mandater le contremaître des travaux publics pour rechercher une camionnette d'occasion pour remplacer la Dodge 2011 et obtenir des soumissions. Un budget maximum avant taxes de 17 000 \$ est attribué pour l'acquisition.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2020-05-094

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

ATTENDU QUE le conseiller Alain Malenfant, qui agissait comme maire suppléant, a démissionné de son poste;

ATTENDU QU'il est nécessaire de prévoir le remplacement du maire en cas d'incapacité à exercer sa fonction;

ATTENDU QUE le maire suppléant est aussi désigné comme signataire aux comptes bancaires de la municipalité;

Sur la proposition de Sébastien Santerre, il est résolu de désigner monsieur Daniel Caron conseiller, à titre de maire suppléant et signataire des chèques, des effets et des documents officiels de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2020-05-095

ACHAT DE PNEUS D'HIVER

Sur la proposition de Daniel Caron, il est résolu d'acheter 20 pneus d'hiver de Techno Pneus pour la somme de 12 635,40 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2020-05-096

ADOPTION DES NOUVEAUX TARIFS POUR LE CONTRÔLE DES CHIENS

ATTENDU QUE la municipalité a adopté le règlement no 366 relatif à la tarification de services municipaux;

ATTENDU QUE les tarifs sont plus amplement détaillés dans les annexes suivantes jointes au présent règlement pour en faire partie intégrante.

- | | |
|---------------------------|----------|
| - Services administratifs | Annexe A |
| - Location de salles | Annexe B |
| - Permis et certificats | Annexe C |
| - Loisirs (activités) | Annexe D |
| - Camping et chalets | Annexe E |
| - Travaux Publics | Annexe F |

ATTENDU QUE l'article 6 du règlement no 366 relatif à la tarification de services municipaux stipule que la municipalité peut, lorsqu'elle le juge nécessaire, adopter par résolution du Conseil de nouveaux tarifs en déposant une nouvelle version des annexes A à F modifiées. La nouvelle tarification s'appliquant alors à partir de la date spécifiée par la résolution.

ATTENDU QUE le conseil souhaite ajouter un nouveau tarif de 10 \$ dans l'annexe C (Permis et certificats) pour la tarification annuelle de la licence de chien;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Sébastien Santerre, il est résolu que le conseil adopte le nouveau tarif de l'annexe C déposée séance tenante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2020-05-097

ACHAT DE 30 TONNES DE SEL ABAT-POUSSIÈRE

Sur la proposition de Daniel Caron, il est résolu d'acheter 30 tonnes de sel abat-poussière de Sel Warwick au prix de 540.00 \$ la tonne pour la somme de 16 200 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2020-05-098

RÉCLAMATION POUR DOMMAGE À UNE BOÎTE POSTALE

Sur la proposition de Sébastien Santerre, il est résolu d'accepter la réclamation de la M. Régis Leblond pour la réparation d'une boîte postale endommagée par nos opérations de déneigement au montant de 119.46 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Je, Michel Barrière, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que les crédits nécessaires au paiement des dépenses réalisées et engagées dont il est fait mention dans le présent procès-verbal sont disponibles.

Directeur général et secrétaire-trésorier

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire procède à la période de questions.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Levée de la séance à 20 h 25.

En signant le procès-verbal, André Chouinard, maire, est réputé avoir approuvé et signé chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal à l'exception des résolutions sur lesquelles le maire a exercé son droit de veto en vertu de la disposition prévue au paragraphe 3 de l'article 142 du Code municipal du Québec.

Maire

Directeur général et secrétaire-trésorier